



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.  
Le 07 juillet à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis au cinéma de Charmoille, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 29/06/22

Date d'affichage : 30/06/22

Nombre de membres :

- en exercice : 128
- présents : 36
- votants : 49

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 106
- procurations : 96
- **nombre total de voix exprimées : 202**

#### Etaient présents avec voix délibérative :

Patrick BOISSEIN, Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Philippe CHOULET, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Kévin FADIN, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Lucienne HEMLER, Pascal JACQUOT, Lydie LAB, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Anthony MERIQUE, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Alexandre PANTEL, Raphaël PEQUIGNOT, Roland PERROT, Catherine RACINE, Manuela RAMBAUD, Gilles ROBERT, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Charles SCHELLE, Franck VILLEMAIN, Marcelline VIPREY.

#### Ont donné pouvoir :

Valérie PAGNOT a donné procuration à Franck VILLEMAIN, Bénédicte HERARD a donné procuration à Denis LEROUX, Christine BOUQUIN a donné procuration à Marie-Paule BRAND, Cédric BOLE a donné procuration à Laure BOITEUX, Florian GAIFFE a donné procuration à Gilles ROBERT, Elisabeth REDOUTEY a donné procuration à Gilles ROBERT, Catherine MAUVAIS a donné procuration à Jean-Noël CUENOT, Pierre VAUFREY a donné procuration à Laure BOITEUX, Catherine ROGNON a donné procuration à Dominique MOLLIER, Olivier CLEMENCE a donné procuration à Anthony MERIQUE, Joëlle MOUGIN a donné procuration à Charles SCHELLE, Bernard JACQUET a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO, Frédérique MOUREAUX a donné procuration à Franck VILLEMAIN.

Madame Dominique MOLLIER a été élue secrétaire.

**Objet : 2022-29 : Convention avec ECOCO2 pour déployer le programme MOBY**

Le programme est proposé et suivi par l'organisme EcoCo2 mandaté par l'Etat. Le partenaire local sera le CPIE du Haut-Doubs. L'action est financée à hauteur 77 % par des Certificats d'Economie d'Energie. Les EPCI concernés sont également partenaires pour financer 50% du reste à charge au côté du Parc.

Les établissements volontaires sont les suivants :

- Collège de J-C. BOUQUET de Morteau,
- Collège de Mont-Miroir de Maîche,
- Collège de René Perrot du Russey,
- Lycée E. Faure de Morteau

Le programme propose des étapes classiques de construction de projet avec un travail de diagnostic, puis sur la stratégie et le programme d'actions en lien avec le Parc, les collectivités concernées et un groupe de travail interne par établissement. Il apporte également des outils pédagogiques, des retours d'expérience et des méthodes pouvant être adaptées en fonction de l'organisation et des volontés des établissements notamment dans le cadre de leur politique EDD (Education au Développement Durable). Comme il est sur deux ans, nous aurons le temps également de déployer des actions, de les suivre et de faire un bilan pour installer ces Plans de déplacement dans le temps.

Le Parc compte sur ce programme également pour nourrir le Plan Doux Horloger et vice-versa.

Le coût de l'opération est le suivant :

	CHARGES (€ TTC)	RECETTES (€ TTC)			
	Prix de vente total	Prise en charge par les CEE soit 77 %	2022/2023	2023/2024	Collectivité
Programme MOBY : 4 établissements Sur 3 communes Sur 3 EPCI	153 091,00	117 763,00	4 416,00	4 416,00	CCVM
			2208,00	2208,00	CCPM
			2208,00	2208,00	CCPR
			8 832,00	8 832,00	PNRDH
<b>Total € TTC</b>	<b>153 091,00</b>	<b>117 763,00</b>	<b>35 328,00</b>		

Le comité syndical autorise le président à :

- **Solliciter les subventions auprès des Communautés de communes concernées**
- **Une fois celles-ci notifiées, à signer la convention avec ECOCO2**

**Approbation à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX


